

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, était réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain MAZET, Maire par intérim.

Date de convocation : 24 juin 2022

Etaient présents : Alain MAZET, Nathalie SCHMUTZ, Françoise MAUGEIN, Martine LORMEAU, Bernard JALABERT, Sylvain COMBASTEIL, Gérard ORLIAGUET, Marie-Paule DOTTIN, Mathieu PRESSET, Catherine DONNEDEVIE

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Catherine DONNEDEVIE

- **Minute de silence en hommage à Marc Bachellerie, Maire, décédé le 26 mai 2022**
- Approbation et signature du Procès-verbal du conseil précédent
- Le compte rendu de la précédente réunion n'étant pas prêt, il sera approuvé en prochaine séance

ORDRE DU JOUR :

1) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

M. le Maire par intérim expose à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il explique que Mme Geneviève FIUMEFREDDO ne renouvèlera pas son contrat au 25 septembre 2022 et sera absente pour la rentrée scolaire. Il convient donc de procéder à une création de poste pour le 1^{er} septembre 2022 afin d'assurer la garderie périscolaire.

Sur la proposition du Maire par intérim, le conseil municipal décide de :

Filière animation

- **La Création d'un poste d'Adjoint d'animation TNC de 15,22/35^{ème} annualisé soit 19h20mn hebdomadaire (15h13mn annualisé) à compter du 1^{er} septembre 2022**

Pour à l'unanimité

2) Création d'une garderie périscolaire - Résultat consultation des entreprises

Monsieur le Maire par intérim, présente à l'assemblée les résultats de la consultation des entreprises qui se sont déroulées les 18 mai et 13 juin 2022. Il rapporte que la consultation portait sur 9 lots.

La commission, après avoir étudié les offres avec le Maître d'œuvre, Mme LANGEAU Architecte, a estimé que les entreprises suivantes sont économiquement les plus avantageuses portant le marché de travaux à 189 190,86 € H.T – 227 029,03 € TTC :

LOTS			
N°	Désignation	Entreprises	TOTAL H.T
1	Démolitions – gros œuvre	FAUCHER	26 695,50
2	Menuiseries intérieures et extérieures bois	PELISSIER	49 630,30
3	Couverture - zinguerie	DB ZINC	19 706,12
4	Menuiseries extérieures aluminium et portail	CHEZE	16 598,00
5	Charpente métallique – escalier	CHEZE	25 472,05
6	Plâtrerie – isolation – peinture – faux plafonds	PEREIRA	16 698,25
7	Chape fluide – carrelage – revêtement de sol	ESCURE BATIFOUYE	6 678,32
8	Electricité – courants forts – courants faibles	INEO	10 845,82
9	Plomberie – chauffage – ventilation	BACHELLERIE	16 866,50
TOTAL H.T			189 190,86

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les choix de la commission d'appel d'offres et autorise Monsieur le Maire par intérim à signer les différents documents afférents au marché de travaux.

Le maçon devrait commencer en août. Sécurisation de la cour fin août – La commission travaux se réunira le 12 juillet.

3) Création d'une garderie périscolaire : Avenant à la Maîtrise d'Oeuvre

Monsieur le Maire par intérim rappelle la délibération D2021/04 portant le lancement de l'opération de création d'une garderie périscolaire et du choix du cabinet LANGEAU pour assurer la Maîtrise d'œuvre.

Or, il s'avère que le marché de travaux dépasse le montant prévisionnel initial portant de 108 000 € HT à 189 190,86 € HT, il convient de signer un avenant pour la Maître d'œuvre avec le Cabinet LANGEAU.

Ainsi, il propose au Conseil Municipal de valider l'avenant à la Maîtrise d'œuvre portant le montant H.T de 16080 € H.T à **22 310,99 € H.T – 26 773,19 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire par intérim à signer l'avenant avec le Cabinet LANGEAU.

Tous les Conseillers notent la terrible augmentation des matériaux. M. Gérard Orliaguet se propose de négocier avec Mme Dominique Langeau.

Pour à l'unanimité

4) Création d'une garderie périscolaire : choix bureau Coordination SPS

Monsieur Alain MAZET, Maire par intérim, informe l'assemblée que dans le cadre de **la création d'une garderie périscolaire**, il convient de retenir une société pour la coordination SPS. A cet effet, il présente 2 devis, des Agences Jean-Michel LEYRAT et APAVE à savoir :

- **Agence Jean Michel LEYRAT : 1 785,00 € H.T – 2 142,00 € TTC**
- **Agence APAVE : 2 620,00 € H.T – 3 144,00 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Retient l'**Agence Jean Michel LEYRAT : 1 785,00 € H.T – 2 142,00 € TTC**
- Autorise le Maire par intérim à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Pour à l'unanimité

5) Syndicat Intercommunal de l'école maternelle du Doustre et du Plateau des Etangs

Remplace les délibérations D2021/49 du 22 octobre 2021 et D2021/60 du 10 décembre 2021

Monsieur le Maire par intérim fait part au Conseil Municipal que les statuts du syndicat intercommunal de l'Ecole Maternelle votés en séances du 22 octobre 2021 et du 10 décembre 2021 ont été modifiés après avis des services de la Préfecture et qu'il convient de se prononcer à nouveau.

Il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver les nouveaux statuts.

A retenir : il est créé un syndicat intercommunal à vocation scolaire qui prend le nom de : « Syndicat intercommunal de l'école maternelle du Doustre et du Plateau des étangs » regroupant les communes

de Champagnac-la-Prune, Clergoux, Gros Chastang, Gumont, La Roche Canillac, Saint Martin-la-Méanne, Saint Pardoux-la-Croisille.

Les ressources du nouveau syndicat seront basées sur : 10% du potentiel fiscal de la commune, 45 % de la population totale de chaque commune (Population totale au 1^{er} janvier de l'année N), 45 % du nombre d'élèves de la commune inscrits à la rentrée scolaire de janvier de l'année N.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les statuts du « Syndicat intercommunal de l'école maternelle du Doustre et du Plateau des étangs »,

Un courrier sera adressé à Madame la Préfète en ce sens.

Pour à l'unanimité

6) Questions diverses

- Courrier à adresser à M. Jean Pierre Peuch, Maire de Gumont afin de demander un accord de paiement des frais de scolarité pour les enfants domiciliés sur sa commune et scolarisés à Clergoux.

- **Point ajouté à l'ordre du jour : Vente de bois section de Chauzeix**

Monsieur le Maire par intérim informe le Conseil Municipal qu'un lot de bois en parcelles 1, 5 et 6 en forêt sectionale de Chauzeix pour un volume estimé de 930 m³ a été inscrit à l'état d'assiette et qu'il convient de décider de sa destination.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, se demande comment justifier que la commune aille au mois offrant ? Un rendez-vous devrait être pris avec Anaïs DEBANNE de l'ONF pour de plus amples explications.

Cette délibération est ajournée et reportée à un prochain Conseil.

- M. Christian PLANCHE veut ouvrir ses jardins au public. A cet effet, il demande à ce que les panneaux « entrée » et « sortie de Clergoux sur la route d'Eyrein – RD 135 - soit déplacés.

- Route départementale 978 - entrée du camping : une saignée et un caniveau doivent être aménagés pour l'évacuation des eaux pluviales lors des orages.

- Un courrier de Mme Vallée de la Préfecture : convocation des élus le mardi 5 juillet pour une rencontre avec l'école Jeanne d'Arc à Argentat pour la prise en charge par la Commune des frais de scolarité des enfants de Clergoux fréquentant cette école. Négociation.

- Mme Sandra Faucher demande si la commune accepterait la scolarisation d'un enfant de Gaëlle Roubertou (domiciliée sur Egletons) et prendrait en charge les frais inhérents car ceux – ci ne seront pas pris par la Commune d'Egletons. La Commune de Clergoux n'acceptera pas de prendre en charge ces frais compte tenu que l'enfant n'est domicilié ni sur la commune, ni sur le RPI.

- Gîte 5 loué à l'apprenti du Syndicat des Eaux des 2 Vallées jusque fin juin 2022 ; Vincent Brun demande s'il pourrait disposer de ce gîte à nouveau à partir de septembre dans les mêmes conditions ? Réponse affirmative.

- Expo – arbres – le monde paysan – la ruralité

Séance levée à 22 h 55

Le Maire par intérim,

La secrétaire,